DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2021/261 DE LA COMMISSION

du 17 février 2021

écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

[notifiée sous le numéro C(2021) 927]

(Les textes en langues allemande, bulgare, danoise, espagnole, française, grecque, hongroise, italienne, néerlandaise, polonaise, portugaise et slovaque sont les seuls faisant foi.)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 1306/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant les règlements (CEE) nº 352/78, (CE) nº 165/94, (CE) nº 2799/98, (CE) nº 814/2000, (CE) nº 1290/2005 et (CE) nº 485/2008 du Conseil ([1]), et notamment son article 52,

après consultation du comité des Fonds agricoles,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 52 du règlement (UE) nº 1306/2013, la Commission procède aux vérifications nécessaires, communique aux États membres les résultats de ces vérifications, prend connaissance des observations émises par ceux-ci, engage des discussions bilatérales pour parvenir à un accord avec les États membres concernés et communique formellement ses conclusions à ces derniers.

(2) Les États membres ont eu la possibilité de demander l'ouverture d'une procédure de conciliation. Cette possibilité a été utilisée dans certains cas, et les rapports émis à l'issue de la procédure ont été examinés par la Commission.

(3) Conformément au règlement (UE) nº 1306/2013, seules les dépenses agricoles effectuées conformément au droit de l'Union peuvent être financées.

(4) Il ressort des vérifications effectuées, des discussions bilatérales et des procédures de conciliation qu'une partie des dépenses déclarées par les États membres ne remplit pas cette condition et ne peut donc être financée au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader).

(5) Il y a lieu d'indiquer les montants qui n'ont pas été reconnus comme pouvant être imputés au FEAGA et au Feader. Ces montants ne concernent pas les dépenses effectuées plus de vingt-quatre mois avant que la Commission ait notifié par écrit les résultats des vérifications aux États membres.

(6) Le calcul des montants écartés du financement de l'Union par la présente décision doit également tenir compte de toute réduction ou suspension appliquée conformément à l'article 41 du règlement (UE) nº 1306/2013, étant donné que ces réductions ou suspensions ont un caractère provisoire et sont sans préjudice des décisions prises en application des articles 51 et 52 dudit règlement.

(7) Pour les cas visés à la présente décision, l'évaluation des montants à écarter en raison de leur non-conformité au droit de l'Union a été communiquée par la Commission aux États membres dans le cadre d'un rapport de synthèse ([2]).

(8) La présente décision ne préjuge en rien des conséquences financières que la Commission pourrait tirer d'arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne dans des affaires en instance à la date du 31 janvier 2021,

([1]) JO L 347 du 20.12.2013, p. 549.
([2]) Ares(2021)582569.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les montants indiqués en annexe, qui concernent les dépenses engagées par les organismes de paiement agréés des États membres et déclarées dans le cadre du FEAGA ou du Feader, sont exclus du financement de l'Union.

Article 2

Le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la Hongrie, la République de Pologne, la République portugaise et la République slovaque sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 17 février 2021.

Par la Commission
Janusz WOJCIECHOWSKI
Membre de la Commission

ANNEXE

Décision: 65

Poste budgétaire: 08020601

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
GR	Aides directes découplées	2016	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-46/19	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	12 342 563,07	0,00	12 342 563,07
	Aides directes découplées	2016	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-46/19	PONCTUEL		EUR	541 695,17	541 695,17	0,00
	Aides directes découplées	2017	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-46/19	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	12 060 282,13	0,00	12 060 282,13
	Aides directes découplées	2017	Remboursement à la suite de l'arrêt dans l'affaire T-46/19	PONCTUEL		EUR	148 448,47	148 448,47	0,00
					Total GR:	**EUR**	**25 092 988,84**	**690 143,64**	**24 402 845,20**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	25 092 988,84	690 143,64	24 402 845,20

Poste budgétaire: 6200

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs individuelles FEAGA SIGC	PONCTUEL		EUR	- 528,95	0,00	- 528,95
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue FEAGA hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-98 894,05	0,00	-98 894,05

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Retards de paiement dans les programmes à destination des écoles	PONCTUEL		EUR	-4 778,76	0,00	-4 778,76
					Total BE:	**EUR**	**-104 201,76**	**0,00**	**-104 201,76**
BG	Actions de promotion	2010	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-430 586,90	0,00	-430 586,90
	Actions de promotion	2011	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-299 201,85	0,00	-299 201,85
	Actions de promotion	2012	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-636 371,10	0,00	-636 371,10
	Actions de promotion	2013	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-1 157 373,48	0,00	-1 157 373,48
	Actions de promotion	2014	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-1 341 643,85	0,00	-1 341 643,85
	Actions de promotion	2015	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-1 641 010,62	0,00	-1 641 010,62
	Actions de promotion	2016	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-1 838 521,58	0,00	-1 838 521,58
	Actions de promotion	2017	INT2016/101/BG Absence de recouvrements	PONCTUEL		EUR	-312 139,59	0,00	-312 139,59
					Total BG:	**EUR**	**-7 656 848,97**	**0,00**	**-7 656 848,97**

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2020	DE03, DE04-Contrôles administratifs portant sur les droits au paiement lors de la mise en place du régime de paiement de base — PJA — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-4 097,43	0,00	-4 097,43
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE15-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-9 191,93	0,00	-9 191,93
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE15-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-7 409,73	0,00	-7 409,73
	Régime de paiement de base	2018	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-26 423,71	0,00	-26 423,71
	Régime de paiement de base	2019	DE15-Contrôle de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-25 872,54	0,00	-25 872,54
	Paiement en faveur de l'écologisation	2018	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-12 488,28	0,00	-12 488,28
	Paiement en faveur du verdissement	2019	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-12 514,32	0,00	-12 514,32

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Paiement redistributif	2018	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PDR — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-6 475,31	0,00	-6 475,31
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 478,69	0,00	- 478,69
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2019	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 487,16	0,00	- 487,16
	Paiement redistributif	2019	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PR — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-6 532,40	0,00	-6 532,40
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-4 898,54	0,00	-4 898,54

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE15-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-5 032,54	0,00	-5 032,54
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE21-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-2 033,63	0,00	-2 033,63
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE3-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-3 406,45	0,00	-3 406,45
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE3-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-2 171,77	0,00	-2 171,77
	Régime de paiement de base	2018	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-23 703,04	0,00	-23 703,04
	Régime de paiement de base	2019	DE3-Contrôle de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-25 206,49	0,00	-25 206,49
	Paiement en faveur de l'écologisation	2018	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-12 369,06	0,00	-12 369,06

État membre	Mesure	EXER-CICE FINA-NCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Paiement en faveur de l'écologisation	2019	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-12 772,95	0,00	-12 772,95
	Paiement redistributif	2018	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PDR — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-6 497,31	0,00	-6 497,31
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 555,79	0,00	- 555,79
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2019	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 571,19	0,00	- 571,19
	Paiement redistributif	2019	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PR — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-6 789,12	0,00	-6 789,12
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2017	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PJA — Année de demande 2016	PONCTUEL		EUR	-4 568,91	0,00	-4 568,91

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-6 343,62	0,00	-6 343,62
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE3-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-6 236,09	0,00	-6 236,09
	Régime de paiement de base	2020	DE3, DE4, DE7, DE15-Contrôles de l'attribution correcte provenant de la réserve nationale — RPB — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-60 665,91	0,00	-60 665,91
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2020	DE3, DE4, DE7, DE15-Contrôles de l'attribution correcte provenant de la réserve nationale — RPB — ÉCOLOGISATION — PJA — PR — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-1 295,71	0,00	-1 295,71
	Paiement en faveur de l'écologisation	2020	DE3, DE4, DE7, DE15-Contrôles de l'attribution correcte provenant de la réserve nationale — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-29 713,24	0,00	-29 713,24
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2020	DE3, DE4, DE7, DE15-Contrôles de l'attribution correcte provenant de la réserve nationale — PR — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-13 243,11	0,00	-13 243,11
	Paiement redistributif	2020	DE3, DE4, DE7, DE15-Contrôles de l'attribution correcte provenant de la réserve nationale — PJA — Année de demande 2019	PONCTUEL		EUR	-14 146,22	0,00	-14 146,22

État membre	Mesure	EXER-CICE FINA-NCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE4-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-7 857,98	0,00	-7 857,98
	Régime de paiement de base	2018	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-3 702,45	0,00	-3 702,45
	Régime de paiement de base	2019	DE4-Contrôle de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-3 614,36	0,00	-3 614,36
	Paiement en faveur de l'écologisation	2018	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-1 733,16	0,00	-1 733,16
	Paiement en faveur de l'écologisation	2019	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-1 726,10	0,00	-1 726,10
	Paiement redistributif	2018	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PDR — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	-1 008,52	0,00	-1 008,52
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 73,22	0,00	- 73,22

État membre	Mesure	EXER-CICE FINA-NCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2019	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 73,59	0,00	- 73,59
	Paiement redistributif	2019	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PR — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-1 015,58	0,00	-1 015,58
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2017	PONCTUEL		EUR	- 884,46	0,00	- 884,46
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE4-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 883,81	0,00	- 883,81
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE7-Contrôles administratifs des DP lors de la mise en place du RPB- RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-5 696,10	0,00	-5 696,10
	Régime de paiement de base	2019	DE7-Contrôle de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RPB — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-13 461,60	0,00	-13 461,60
	Paiement en faveur de l'écologisation	2019	DE7-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — ÉCOLOGISATION — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-6 825,87	0,00	-6 825,87

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2019	DE7-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — REMBOURSEMENT DE LA DF — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	- 333,83	0,00	- 333,83
	Paiement redistributif	2019	DE7-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — PR — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-1 985,98	0,00	-1 985,98
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2019	DE7-Contrôles de l'attribution correcte des DP provenant de la réserve nationale aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants — RJA — Année de demande 2018	PONCTUEL		EUR	-3 495,05	0,00	-3 495,05
	Apurement des comptes — Apurement financier	2019	Erreurs financières dans le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	-2 044,56	0,00	-2 044,56
					Total DE:	**EUR**	**-410 608,41**	**0,00**	**-410 608,41**
DK	Conditionnalité	2016	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-1 396 727,20	-83 492,88	-1 313 234,32
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 518,77	0,00	- 518,77
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 51,92	0,00	- 51,92
	Conditionnalité	2016	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	-7 327,71	- 240,00	-7 087,71
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	- 0,16	0,00	- 0,16

État membre	Mesure	EXER-CICE FINA-NCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-1 384 812,16	- 17,01	-1 384 795,15
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 255,56	0,00	- 255,56
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	-9 124,19	0,00	-9 124,19
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-1 371 553,15	- 4,36	-1 371 548,79
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	-7 958,88	0,00	-7 958,88
					Total DK:	**EUR**	**-4 178 329,70**	**-83 754,25**	**-4 094 575,45**
ES	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-365 264,87	-5 497,72	-359 767,15
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-4 620,63	0,00	-4 620,63
	Conditionnalité	2019	ANNÉE DE DEMANDE 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-1 178,37	0,00	-1 178,37
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-731 771,69	0,00	-731 771,69
	Conditionnalité	2019	ANNÉE DE DEMANDE 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 922,57	0,00	- 922,57
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-3 453,11	- 55,20	-3 397,91
	Conditionnalité	2019	ANNÉE DE DEMANDE 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-499 784,68	0,00	-499 784,68
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue FEAGA — SIGC	PONCTUEL		EUR	- 18,54	0,00	- 18,54
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue FEAGA — hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-12 008,91	0,00	-12 008,91
					Total ES:	**EUR**	**-1 619 023,37**	**-5 552,92**	**-1 613 470,45**

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
FR	Actions de promotion	2017	Contrôle clé: contrôle administratif de la sélection des organismes d'exécution	PONCTUEL		EUR	-148 550,04	0,00	-148 550,04
					Total FR:	**EUR**	**-148 550,04**	**0,00**	**-148 550,04**
IT	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	Toutes les faiblesses	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-730 282,20	-730 282,20	0,00
	Aides directes découplées	2018	Toutes les faiblesses — Tenant compte de la «réduction pour retards de paiement»	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-63 148 764,02	0,00	-63 148 764,02
	Apurement des comptes — Apurement financier	2017	Négligence dans la gestion et le recouvrement des créances	PONCTUEL		EUR	-710 274,04	0,00	-710 274,04
	Apurement des comptes — Apurement financier	2017	Réduction due aux délais de paiement	PONCTUEL		EUR	-74 978 660,98	-74 978 660,98	0,00
	Soutien couplé facultatif	2018	Faiblesses affectant le SCF	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-4 072 613,83	0,00	-4 072 613,83
	Aides directes découplées	2018	Faiblesses affectant le SCF — RPA — Tenant compte de la «réduction pour retards de paiement»	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-146 895,14	0,00	-146 895,14
					Total IT:	**EUR**	**-143 787 490,21**	**-75 708 943,18**	**-68 078 547,03**
PL	Paiement en faveur de l'écologisation	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — Écologisation	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-288 138,30	-288 138,30	0,00
	Paiement redistributif	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — Paiement redistributif	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-31 387,38	0,00	-31 387,38

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — Remboursement de la discipline financière	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-10 487,54	-10 487,54	0,00
	Régime de paiement unique à la surface	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — RPUS	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-397 464,17	- 0,01	-397 464,16
	Soutien couplé facultatif	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-12 113,21	0,00	-12 113,21
	Soutien couplé facultatif — Aides à la surface	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — SCF lié à la surface	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-57 281,32	0,00	-57 281,32
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — PJA	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-6 483,99	0,00	-6 483,99
	Paiement en faveur de l'écologisation	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — Écologisation	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-239 009,35	0,00	-239 009,35
	Paiement redistributif	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — Paiement redistributif	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-25 803,29	0,00	-25 803,29
	Remboursement des aides directes lié à la discipline financière	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — Remboursement de la discipline financière	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-8 496,99	-8 496,99	0,00
	Régime de paiement unique à la surface	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — RPUS	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-321 326,50	0,00	-321 326,50
	Soutien couplé facultatif	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-8 741,83	0,00	-8 741,83
	Soutien couplé facultatif	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — SCF lié à la surface	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-50 719,95	0,00	-50 719,95

État membre	Mesure	EXER-CICE FINA-NCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Régime en faveur des jeunes agriculteurs	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — PJA	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-4 675,11	0,00	-4 675,11
	Soutien couplé facultatif	2017	Art. 42, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) no 809/2014 — Année de demande 2016 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-159 335,40	0,00	-159 335,40
	Soutien couplé facultatif	2018	Art. 42, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) no 809/2014 — Année de demande 2017 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-104 853,32	0,00	-104 853,32
	Soutien couplé facultatif	2019	Art. 42, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) no 809/2014 — Année de demande 2018 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-158 255,28	0,00	-158 255,28
	Soutien couplé facultatif	2017	Calcul de l'aide et des sanctions administratives — Année de demande 2016 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	PONCTUEL		EUR	-2 131 809,79	0,00	-2 131 809,79
	Soutien couplé facultatif	2018	Calcul de l'aide et des sanctions administratives — Année de demande 2017 — SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	PONCTUEL		EUR	-1 163 925,60	0,00	-1 163 925,60
	Soutien couplé facultatif	2019	Calcul de l'aide et des sanctions administratives — Année de demande 2018- SCF lié aux animaux mesures M01 et M02	PONCTUEL		EUR	-1 129 455,39	0,00	-1 129 455,39

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Lait — Autres	2017	Paiements inéligibles constatés après le plan de mesures correctives polonais	PONCTUEL		EUR	-1 026 600,51	0,00	-1 026 600,51
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Réductions — délais de paiement	PONCTUEL		EUR	-506 241,22	-506 241,22	0,00
	Lait — Autres	2017	Risque sur les dépenses restantes	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-527 300,43	0,00	-527 300,43
					Total PL:	**EUR**	**-8 369 905,87**	**-813 364,06**	**-7 556 541,81**
PT	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Retards dans l'établissement en temps utile des demandes de recouvrement — article 54, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 1306/2013 — FEAGA	PONCTUEL		EUR	-217 692,59	0,00	-217 692,59
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs financière constatées lors des tests de validation pour le FEAGA	PONCTUEL		EUR	-1 466,11	0,00	-1 466,11
					Total PT:	**EUR**	**-219 158,70**	**0,00**	**-219 158,70**
SK	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP pour la population FEAGA SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-1 457 517,68	-170 687,66	-1 286 830,02
					Total SK:	**EUR**	**-1 457 517,68**	**-170 687,66**	**-1 286 830,02**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	-167 951 634,71	-76 782 302,07	-91 169 332,64

Poste budgétaire: 6201

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
BE	Apurement des comptes — Apurement financier	2015	Erreur connue MAEC	PONCTUEL		EUR	-1 606,10	0,00	-1 606,10
	Apurement des comptes — Apurement financier	2016	Erreur connue MAEC	PONCTUEL		EUR	-23 031,51	-1 573,47	-21 458,04
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue M19	PONCTUEL		EUR	-28 625,55	0,00	-28 625,55
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs connues M07	PONCTUEL		EUR	-197 948,15	-123 289,59	-74 658,56
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP pour le Feader	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-136 281,26	-28 425,39	-107 855,87
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP M01	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-11 382,84	0,00	-11 382,84
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP M07	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-246 576,79	-21 030,20	-225 546,59
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP M16	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-68 944,11	-3 099,61	-65 844,50
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP M19	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-5 574,25	- 208,00	-5 366,25
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP M20	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-74 172,61	0,00	-74 172,61
					Total BE:	**EUR**	**-794 143,17**	**-177 626,26**	**-616 516,91**

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
DE	Apurement des comptes — Apurement financier	2019	Erreurs financières pour le FEAGA et le Feader	PONCTUEL		EUR	-54 174,21	0,00	-54 174,21
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	ELPP pour la population Feader hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-123 167,60	0,00	-123 167,60
					Total DE:	**EUR**	**-177 341,81**	**0,00**	**-177 341,81**
DK	Conditionnalité	2016	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-40 498,41	- 4,69	-40 493,72
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2015 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 138,59	- 87,26	- 51,33
	Conditionnalité	2016	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	- 0,80	- 0,02	- 0,78
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-56 448,20	- 191,70	-56 256,50
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-1 096,36	0,00	-1 096,36
	Conditionnalité	2017	ANNÉE DE DEMANDE 2016 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	- 476,26	- 164,06	- 312,20
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017 — ERMG 2	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-71 854,51	0,00	-71 854,51

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017 — ERMG 7	PONCTUEL		EUR	- 297,99	0,00	- 297,99
					Total DK:	**EUR**	**-170 811,12**	**- 447,73**	**-170 363,39**
ES	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2016	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-42 874,92	0,00	-42 874,92
	Conditionnalité	2018	ANNÉE DE DEMANDE 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-2 174,67	0,00	-2 174,67
	Conditionnalité	2019	ANNÉE DE DEMANDE 2017	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-32 307,29	0,00	-32 307,29
	Conditionnalité	2019	ANNÉE DE DEMANDE 2018	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	- 965,80	0,00	- 965,80
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue Feader — SIGC	PONCTUEL		EUR	- 109,02	0,00	- 109,02
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreur connue Feader — hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-117 808,18	0,00	-117 808,18
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs connues Feader — SIGC	PONCTUEL		EUR	- 4,80	0,00	- 4,80
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP pour la population Feader — SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	- 631,58	0,00	- 631,58
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	EPP pour la population Feader hors SIGC	MONTANT ESTIMÉ		EUR	-168 517,53	- 30,73	-168 486,80
					Total ES:	**EUR**	**-365 393,79**	**- 30,73**	**-365 363,06**
HU	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2017	Lacunes dans les contrôles clés «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	0,00	0,00	0,00

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2018	Lacunes dans les contrôles clés «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-168 225,11	0,00	-168 225,11
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2019	Lacunes dans les contrôles clés «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts»	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-187 983,85	0,00	-187 983,85
	Feader — Développement rural — Gestion des risques	2020	Lacunes dans les contrôles clés «Évaluation appropriée du caractère raisonnable des coûts» (2020)	TAUX FORFAITAIRE	5,00%	EUR	-169 081,16	0,00	-169 081,16
					Total HU:	**EUR**	**-525 290,12**	**0,00**	**-525 290,12**
IT	Apurement des comptes — Apurement financier	2017	Négligence dans la gestion et le recouvrement des créances	PONCTUEL		EUR	-7 562,26	0,00	-7 562,26
					Total IT:	**EUR**	**-7 562,26**	**0,00**	**-7 562,26**
PL	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2017	Agriculteur actif — Année de demande 2016 — zones soumises à des contraintes naturelles [article 31, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1305/2013] et agriculture biologique [article 29, paragraphe 1, du règlement (UE) no 1305/2013]	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-51 595,09	- 0,16	-51 594,93

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
	Feader — Développement rural — Mesures relevant du SIGC	2018	Agriculteur actif — Année de demande 2017 — zones soumises à des contraintes naturelles [article 31, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1305/2013] et agriculture biologique [article 29, paragraphe 1, du règlement (UE) no 1305/2013]	TAUX FORFAITAIRE	2,00%	EUR	-82 074,87	0,00	-82 074,87
	Certification	2013	Erreurs financières Feader pour les exercices 2012 à 2016	PONCTUEL		EUR	- 667,92	0,00	- 667,92
	Certification	2014	Erreurs financières Feader pour les exercices 2012 à 2016	PONCTUEL		EUR	-19 725,24	0,00	-19 725,24
	Certification	2015	Erreurs financières Feader pour les exercices 2012 à 2016	PONCTUEL		EUR	-3 632,38	0,00	-3 632,38
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs financières dans le Feader	PONCTUEL		EUR	-18 173,75	0,00	-18 173,75
					Total PL:	**EUR**	**-175 869,25**	**- 0,16**	**-175 869,09**
PT	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Retards dans l'établissement en temps utile des demandes de recouvrement — article 54, pargraphe 1, du règlement (UE) nº 1306/2013 — Feader	PONCTUEL		EUR	-634 966,33	0,00	-634 966,33
	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs financières constatées lors des tests de validation pour le Feader	PONCTUEL		EUR	-2 807,70	- 0,19	-2 807,51
					Total PT:	**EUR**	**-637 774,03**	**- 0,19**	**-637 773,84**

État membre	Mesure	EXERCICE FINANCIER	Motif	Type	Correction (%)	Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
SK	Apurement des comptes — Apurement financier	2018	Erreurs individuelles dans la population Feader hors SIGC	PONCTUEL		EUR	-36 239,94	-1 710,57	-34 529,37
					Total SK:	**EUR**	**-36 239,94**	**-1 710,57**	**-34 529,37**

Devise	Montant	Déductions	Incidence financière
EUR	-2 890 425,49	-179 815,64	-2 710 609,85